



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
Proposé par le CCAS
Du 26 février au 2 mars 2018
Enfant à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans inclus



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

ÉQUIPE D'ENCADREMENT HIVER 2018

Laurent DECOOPMAN : directeur & animateur BPJEPS APT
Gwendoline LAMOTHE : directrice – adjointe (stagiaire BAFA)
Sylvain GENEL : animateur titulaire du BAFA
Baptiste GAY : animateur titulaire du BAFA
Constance FOSSEUX : animatrice titulaire du BAFA
Laurine JOLY : animatrice stagiaire BAFA

THÈME DE L'ANNÉE 2018
« Y'A PAS DE LEZ'ARTS »



❖ TARIFS DES ACTIVITÉS DE L'ALSH DE CLAIRMARAIS – ANNÉE 2018

ALLOCATAIRES DE LA CAF & MSA (participation financière)			
Informations concernant les enfants	Enfants de Clairmaraisiens	Petits-enfants de Clairmaraisiens	Enfants extérieurs à la commune de Clairmarais
Tarifs à la demi-journée	3€	4€	6€
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial < 617	2.70€	3€	5€
SANS JUSTIFICATIF DE LA CAF & MSA			
Tarifs à la demi-journée	4€	5€	6€

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie.
Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Une convention est conclue avec la CAF. Les personnes bénéficiaires de l'ATL (Aide aux Temps Libres) auront une déduction de 1.70€ / demi-journée sur le tarif appliqué.



Nouvelle année donc renouvellement complet du dossier d'inscription et des documents s'y référant

(À retirer du lundi au vendredi entre 8H45 et 12H)

Le dossier devra être rendu complet en mairie **au plus tard le mercredi 15 février 2018.**

⇒ **Contacts** : 07.69.44.98.33 ou action.sociale.jeunesse@clairmarais.net